



Provence Industrie®



**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS
DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE**

S.A.R.L. PROVENCE INDUSTRIE au Capital de 250.000 F

Bureaux et Entrepôts :

Z.I. Le Beau Vézé - ACTISUD - 83320 CARQUEIRANNE

Tél. 94 21 21 38 - 94 21 59 01

Fax 94 08 29 36

S.NET 90

**SHAMPOOING DEGRAISSANT NETTOYANT DU "FILM STATIQUE"
NORME ALIMENTAIRE**

UTILISATEURS

Garages, Entreprises de Transport Public, TP Bâtiment, Machines Agricoles, D.D.E., E.D.F., G.D.F., Mairies, Transports Frigorifiques, Industries Aéronautiques, Navales, Garages Industries Agro Alimentaires.

CARACTERISTIQUES

Produit idéal pour nettoyer et dégraisser les carrosseries, les moteurs, les châssis, les matériels de chantiers et agricoles.

Dégraissant, nettoyant, concentré à très haut pouvoir mouillant, agit en profondeur, décolle et élimine la totalité du film statique (voile résiduel et extrêmement adhérent sur carrosseries etc...)

S.NET 90 est non solvanté, action chimique active supprime l'action mécanique dans tous les cas.

Economique par sa concentration, sa polyvalence, sa rapidité d'action S.NET 90 s'emploie en eau douce, en eau dure, en eau salée, à chaud ou à froid.

N'altère pas les vitres, les caoutchoucs etc... Alimentaire : aspect liquide.

Densité 1125 G/L (+ ou - 20G/L) - Alcalin, non caustique - PH pur = 12,8 environ, PH à 1% = 10,3.

MODE D'EMPLOI

Application manuelle : pulvériser S.NET 90, (1 Litre pour 5 à 10l d'eau) Rincer abondamment à l'eau froide (pression mini 90B) ou chaude.

Laisser agir 2 à 3mn pour les moteurs, châssis avant de rincer abondamment.

Application à la machine à pression : 2 à 5% dans le bac mélangeur.

Pulvériser le produit toujours de bas en haut (progression régulière sur tout le véhicule)

Attendre 3 à 5mn - Rincer à l'eau abondamment - Reprendre le cycle si nécessaire;

SECURITE D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

- Biodégradable à + de 90% - Conforme aux normes des décrets 77/1554 et 77:1555 du 28.12.77.

- Ininflammable, NON CAUSTIQUE (ne contient pas de soude)

- NON TOXIQUE dans les conditions normales d'emploi.

-Transport : Néant - Stockage à + de 0°C.

Numéro Homologation de l'H.S.C.T. = N° 3/94 du 06/01/94 ARSENAL TOULON

Tous les renseignements portés sur cette documentation sont donnés à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité quant à son application aux cas particuliers, ni être considérés comme des garanties.

Siège Social : PORT LA GAVINE - Bât. C - 83400 HYÈRES

Siret 322.325.317.00053 - R.C. Toulon 81 B 378 - A.P.E. 515 L

Révision 2004
le 2-02-04

FICHE DE DONNEES DE SECURITE.

1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE:

Préparation:

Nom: S.NET 90

Code produit:

Société/Entreprise:

Raison sociale: PROVENCE INDUSTRIE.

Adresse: ZI LE BEAU VEZE- ACTISUD
83320 CARQUEIRANNE

Téléphone: 04.94.21.21.38 Fax: 04.94.08.29.36

N° de téléphone d'urgence: 04.94.21.21.38

2- INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS:

Substances Dangereuses représentatives:

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger:

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger.

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3- IDENTIFICATION DES DANGERS.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 88/379/CEE et 93/18/CEE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

4- PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation:

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos

En cas de projections ou de contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau:

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants

En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE.

Non concerné.

Produit ininflammable.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculaire, terre de diatomées dans des fûts en vue de l' élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d' eau.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE.

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation:

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

8- CONTROLE DE L' EXPOSITION- PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d' ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Valeurs limites d' exposition selon INRS ND 1945-153-93 et ND 1962-155-94:

France	VME/ppm:	VME/mg/m-3:	VLE/ppm:	VLE/mg/m-3:	TMP N°:
Allemagne	Catégorie:	MAK/ppm:	MAK/mg/m-3:	Notes:	Notes:
ACGIH(TLV)	TWA/ppm:	TWA/mg/m-3:	STEL/ppm:	STEL/mg/m-3:	Notes:

Equipements de protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains:

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Utiliser des gants du type caoutchouc nitrile.

9- PROPRIETES PHYSIQUES.

Masse volumique:

Caractère Acide-Base de la préparation:

Solubilité de la préparation dans l'eau:

Tension de vapeur à 50°C des composants volatils:

Etat physique:

Intervalle de PE:

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:

Température d'auto-inflammation:

Température de décomposition:

Intervalle de température de fusion:

Température moyenne de distillation des solvants contenus:

> 1

Base faible.

Diluable.

Non concerné.

Liquide Fluide.

Non concerné.

12.00

Non précisé.

Non précisé.

Non précisé.

Non précisé.

10- STABILITE ET REACTIVITE.

Exposée à des températures élevées ou en cas d'incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent provoquer l'enlèvement de la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12-INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Tout écoulement du produit concentré dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. Consulté les dilutions préconisées dans la fiche technique.

13- CONSIDERATION RELATIVES A L' ELIMINATION..

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau, consulter les dilutions dans l'eau préconisées dans la fiche technique.

Neutraliser avec une base alcaline pour remise à pH entre 5,5 et 8,5.

Si pour diverses raisons la destruction du produit est souhaitée, il est recommandé de faire incinérer ou retraiter par un centre de destruction ou de recyclage agréé.

14- INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

Non concerné.

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité totale présente dans l'installation).
en (Quantité > 50 L) mais (Quantité <= 1500 L) => Régime D.

16- AUTRES INFORMATIONS.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans le présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci